

DEPARTEMENT
VAUCLUSE
CANTON
CHEVAL BLANC
COMMUNE
CUCURON

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant interdiction de rassemblements et/ou manifestations dans l'agglomération.

**Le Maire de CUCURON,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** l'activation du plan « Vigipirate renforcé »,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

**Considérant** que pour des mesures de sécurité, il y a lieu d'interdire tous rassemblements et/ou manifestations dans l'agglomération pour les périodes des fêtes de fin d'année,

## ARRÊTE

**Article 1** – Tous les rassemblements et/ou manifestations sur les places et rues du village (hors emplacements conventionnés) sont interdits du samedi 15 décembre 2018, 7h00 au dimanche 6 janvier 2019, minuit.

**Article 2** - La Gendarmerie et les services communaux de police, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUCURON,  
le 14 décembre 2018

Le Maire,  
Roger DERANQUE

